

Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

BANQUES

L'éthique et la solidarité à l'assaut de la finance

Face à des marchés financiers sans scrupule, la finance solidaire s'impose peu à peu dans le paysage. Le secteur, en plein développement, s'attache à donner du sens à l'épargne, à soutenir l'économie réelle et à valoriser les projets solidaires.

Allez leur dire, à eux, que la finance peut être solidaire. Eux ? Ce sont ces accédants à la propriété qui ont perdu leur logement à cause d'un prêt pourri à taux variable. Ces salariés qui voient leurs emplois détruits après le passage d'un fonds spéculatif. Ou encore ces habitants de communes exsangues financièrement par la faute d'emprunts aussi flottants que moisissés. Pour toutes ces personnes qui souffrent encore et toujours de la crise économique, marier les termes finance et solidaire suscite d'autant plus des haut-le-cœur que cette crise trouve son origine dans les errances d'établissements financiers shootés au « court-termisme » et à la prédation.

Création ou consolidation de 22 000 emplois dans près de 2 300 entreprises

C'est pourtant le défi que veut relever l'économie sociale et solidaire (ESS). Du fait de cette crise, des urgences sociales sont à financer, toujours plus nombreuses. Celles-ci n'intéressent pas les banques, faute d'un taux de rentabilité à deux chiffres, faute aussi d'un manque de connaissance flagrant

de leur part de tout ce que sont les activités économiques sociales et solidaires, cette économie du réel, ancrée dans les territoires et centrée sur l'humain. Les pouvoirs publics peinent eux aussi à abonder ces dépenses nécessaires, sous l'effet conjugué du retrait de l'État de nombre de ses missions de service public et de ses politiques d'austérité qui assèchent les budgets des ministères et des collectivités territoriales. Des acteurs de l'ESS s'engagent dans une prise en main directe par les citoyens de leurs besoins, en retrouvant les ressorts des fondateurs des banques coopératives pour créer des outils et des circuits de financement qui rapprochent les porteurs de projet des citoyens désireux de donner un sens à leur épargne. C'est ce qui s'est passé dans l'Ain, à Domb'Innov, pôle territorial de coopération économique regroupant 14 entreprises sociales, avec 300 emplois à la clé. « Domb'Innov est une économie du troisième type, explique Armand Rosenberg, animateur du pôle. Dans ce lieu d'interactions, les moyens sont mutualisés et les coopérations débouchent

sur des créations de nouvelles activités. Pour les financer, nous avons créé une Cigale (club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire), qui met autour de la table des chefs d'entreprise, des syndicalistes, des gens engagés localement. Ils trouvent là un lieu pour questionner leurs responsabilités, leurs liens, leur utilité pour le territoire. En ce moment, ils accompagnent la création d'une boulangerie bio. »

6 MILLIARDS D'EUROS ONT ÉTÉ PLACÉS EN 2013 EN PRODUITS D'ÉPARGNE SOLIDAIRE PAR UN MILLION D'ÉPARGNANTS.

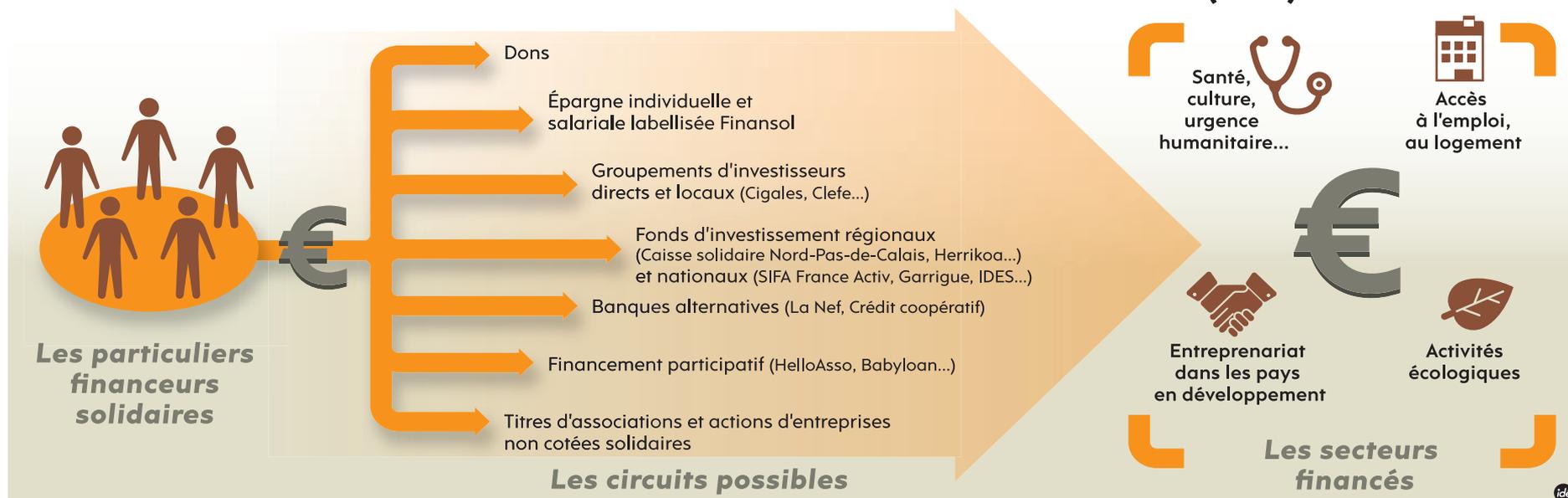
La finance solidaire a mis en place toute une gamme de solutions alternatives au système financier actuel : du fléchage de produits d'épargne salariale ou individuelle vers des investissements dans des activités à forte utilité sociale ; de l'apport de garantie de prêt ou de la mise en place de crédits et microcrédits ; de l'accompagnement aux porteurs de projet ; des monnaies locales pour favoriser les activités sur un territoire ; de la finance participative (plates-formes de crowdfunding). Soutenue par le Crédit coopératif, une banque solidaire, la Nef, devrait voir le jour dès que la Banque de France lui donnera son agrément. L'établissement, qui dispose déjà de produits

d'épargne, pourra alors proposer des comptes classiques, avec carte de crédit. Une révolution dans le paysage financier français que les autres banques ont jusque-là sabordée. Pour gagner définitivement le cœur des Français, les financeurs solidaires espèrent un jour leur proposer leurs placements préférés : un livret A social ou une assurance-vie solidaire.

Pour le moment, le secteur ne représente qu'une goutte d'eau dans un océan d'argent. Il mobilise, selon Finansol, un encours de 6 milliards d'euros, soit 0,15 % des 41 000 milliards d'euros de patrimoine financier des Français (chiffres 2013). Mais son impact est d'ores et déjà mesurable sur l'économie réelle. Au 31 décembre 2013, un million d'épargnants avaient souscrit 1,2 million de produits de financements d'activités à vocation sociale et/ou environnementale. Ceux-ci ont permis de créer ou de consolider l'équivalent de 22 000 emplois dans près de 2 300 entreprises, de favoriser l'accès au logement et le soutien social de 3 500 personnes, de débloquent des microcrédits en faveur d'un million de personnes à travers le monde. À cela, il faut ajouter les 6,1 millions d'euros de dons en direction de 90 associations. Et si l'on prend en compte l'effet de levier que jouent les financeurs solidaires auprès des établissements bancaires, les répercussions en termes d'emplois sont encore plus parlantes. Ainsi, France Active, qui garantit et finance elle-même des projets d'entreprises solidaires et dont l'expertise permet d'attirer d'autres financeurs classiques, revendique plus de 36 000 emplois créés ou consolidés, avec « seulement » 120 millions de capital mobilisés.

La finance solidaire souligne surtout son dynamisme - + 28 % d'épargne entre 2012 et 2013 - et espère bien atteindre le pourcent du patrimoine global. Car si le mouvement a été lancé il y a une trentaine d'années, il s'accélère singulièrement depuis le début des années 2000. Cela grâce au coup de main des lois de 2001 et 2008 qui ont rendu obligatoire la présence de fonds solidaires dans les plans d'épargne retraite collectif ●●●

Les circuits du financement de l'économie sociale et solidaire (ESS)



Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

●●● L'éthique et la solidarité à l'assaut de la finance

(Perco), puis dans l'ensemble de l'épargne salariale. Onze millions de Français peuvent ainsi choisir un produit d'épargne solidaire. Ils le font, à hauteur de 3,6 milliards d'euros en 2013, soit plus de la moitié de l'épargne solidaire actuelle. Encore faut-il que cette offre de produits d'épargne trouve de la demande de financements. C'est l'un des objets de la récente loi ESS, qui entend sécuriser l'accès à ces fonds via un nouvel agrément en faveur des « entreprises solidaires d'utilité sociale ».

Mais ces coups de pouce réglementaires ne serviraient à rien s'ils n'entraient pas en écho avec la préoccupation, née de la crise de 2008, de l'utilité et du sens des placements. Aux militants historiques de la finance solidaire se sont donc ajoutés des épargnants occasionnels qui, selon une étude de Finansol, « ont tendance à rechercher un équilibre entre le bien-être collectif et individuel », sans pour autant remettre « en cause le modèle économique et social dans lequel ils évoluent. Ils privilégient également la sécurité de leurs placements ». Les banques capitalistes l'ont bien compris, qui commencent à accompagner cette demande en produits d'investissements éthiques ou pseudo-vertueux. Ceux-ci ont même un nom : la finance positive, chère à Jacques Attali. « Pour moi,

« Pour moi, la finance aurait toujours dû servir au développement humain. »

JEAN-MARC DE BONI
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE LA NEF

nous sommes comme un ver dans un fruit. Nous créons les conditions de rencontre des banquiers et des associations », objecte Sophie des Mazery, présidente de l'association Finansol (lire ci-contre), qui labellise les produits financiers solidaires. Béatrice Bayo, responsable de l'épargne solidaire chez France Active, abonde : « Les établissements bancaires se structurent pour répondre aux besoins de l'ESS. Ils commencent à comprendre qu'ils doivent adapter leurs critères. À celui de la rentabilité doit s'ajouter celui de l'utilité sociale d'un crédit. Ils comprennent aussi que leurs financements doivent aller à l'économie réelle, ce qu'est par excellence l'économie sociale et solidaire. »

Pour Jean-Marc de Boni, président du directoire de la Nef, la finance solidaire offre aux banques un retour aux sources : « Pour moi, la finance aurait toujours dû servir au développement humain. Un mouvement de balancier intempestif l'a menée du côté de la prédation. Mais partout des initiatives comme celle de la Nef se développent. Favorisées par Internet, elles visent à créer des banques reliées à la société, en lien avec les acteurs des ONG, du monde associatif, mutuel, économique. Elles vont dans le même sens : rendre aux gens la capacité de décider de ce qu'ils font de leur argent. Je crois en ce retour de balancier. Sinon, ça finira mal. » ●

STÉPHANE GUÉRARD

Les banques coopératives ne sont pas toutes vertueuses

FINANCE Dans la grande famille des banques coopératives, certaines comme le Crédit agricole ou la BPCE ont choisi d'accompagner la financiarisation de l'économie.

Elles portent des noms très connus comme le Crédit agricole ou la BPCE. Mais elles ne sont pas d'abord identifiées à une finance vertueuse. Pourtant, les banques coopératives, qui n'ont pas d'actionnaires à rémunérer, sont censées, à la différence des établissements financiers classiques, donner à leurs sociétaires le pouvoir de décision. Or, dans les dernières années, elles ont posé plus de questions sur des agissements fort éloignés des principes de l'économie sociale et solidaire qu'elles ne leur auront apporté de réponses.

Elles ne sont pourtant pas toutes identiques. Le Crédit coopératif, la plus petite, établissement reconnu comme faisant partie de la grande famille de l'ESS, n'est pas comparable au Crédit mutuel, dont la croissance externe a conduit à une certaine banalisation. Les deux mastodontes bancaires, Crédit agricole ou BPCE, se sont davantage illustrés par leurs dysfonctionnements que par leur dimension coopérative et solidaire. Ce faisant ils ont contribué à saper la confiance en une « autre finance ».

Si des efforts sont entrepris, notamment dans la « banque verte » du fait d'une nou-

velle implication de la FNCA qui représente les caisses locales, le Crédit agricole, dominé par sa filiale capitaliste Casa, s'est lancé dans les spéculations hasardeuses comme les subprimes et dans des aventures à l'étranger comme Emporiki en Grèce ou Banco Espirito Santo (BES) au Portugal. Des pertes immenses ont été engendrées par ces distances prises avec le caractère coopératif – on parle de 8 milliards d'euros en Grèce – au détriment des sociétaires français et des peuples hellène et portugais. Les Caisses d'épargne et les Banques populaires ont aussi joué à la finance casino avec leur filiale commune Natixis qui faillit les entraîner à une ruine dont elles ne sont sorties qu'au prix d'une fusion prise en main par l'Élysée.

La banalisation du fonctionnement a gagné ces énormes établissements où les clients sociétaires ont du mal à faire une différence. L'ESS, les solidarités ont pourtant besoin de banques réellement différentes pour résister à une finance prédatrice pour l'économie. Jusqu'ici, le statut coopératif n'a pas empêché les dérives. Et le rétablissement de la confiance ne pourra pas se contenter de campagnes de publicité. Un certain nombre de sociétaires « militants » appellent aujourd'hui à s'organiser pour reprendre le pouvoir au sein de ces groupes. ●

JEAN-PHILIPPE MILESY



LE CRÉDIT COOPÉRATIF, UNE BANQUE QUI RESTE EN PHASE AVEC LES VALEURS DE L'ESS. PHOTO FABIEN COTTEREAU/PHOTOPQR/SUD OUEST

ÉPARGNE

« L'ennemi pour nous est la spéculation »

Créé en 1997, le label Finansol offre aux épargnants un fléchage vers des placements socialement utiles.

À quoi sert le label Finansol ? **SOPHIE DES MAZERY** L'association Finansol a lancé le label en 1997 pour faire connaître les produits d'épargne solidaire. Elle a confié à un comité indépendant la tâche d'attribuer ce label, avec deux critères essentiels : la transparence de l'utilisation des fonds collectés et l'exigence d'un financement d'outils de solidarité. Pour nous, l'idée est de fournir un label de référence aux Français. Ceux-ci sont les champions d'Europe de l'épargne mais ne savent pas grand-chose de l'utilisation de leur argent. Chacun doit pouvoir dire pour ses placements « je sais à quoi ils servent et je valide leur utilisation ». C'est une transformation essentielle. Le label pousse par ailleurs les banques à être plus exigeantes. L'ennemi pour nous est la spéculation. La finance doit être au service de l'économie et de l'intérêt général. En 1997, sept produits d'épargne avaient été labellisés. On en est à 136 aujourd'hui.



Sophie des Mazery
Directrice de l'association Finansol

culturel. Nous sommes le ver dans le fruit. Les grandes banques ne font pas que des merveilles. Mais il y a cinq ans l'épargne salariale solidaire n'existait pas, la BNP ne présentait pas comme aujourd'hui un bon montant d'encours gérés solidairement. De plus en plus de gens se posent les bonnes questions concernant leur argent. Les banques doivent être vigilantes et répondre à cette nouvelle demande. Je souligne aussi que Finansol ne labélise pas des banques, mais des produits d'épargne ou financiers. Certains ont d'ailleurs perdu leur label.

Comment être sûr de l'indépendance du comité de labellisation ?

SOPHIE DES MAZERY D'une part le comité de labellisation est indépendant de l'association Finansol. D'autre part ses membres viennent d'horizons différents, sont tous bénévoles et sont choisis par leurs prédécesseurs en fonction de leur double compétence concernant le secteur bancaire et celui de la solidarité. Ils doivent avoir une juste vision des activités à financer. Car la finance solidaire intervient auprès d'organismes de prêts solidaires, mais soutient aussi directement le logement très social, les activités écologiques et citoyennes, l'aide au développement... ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR S. G.

PAUVRETÉ

Le microcrédit, un outil à la dérive

Pensé à l'origine pour permettre l'accès au crédit des plus pauvres dans les pays du Sud, ces prêts ont plongé la plupart de leurs bénéficiaires dans le surendettement.

Étrange retournement de situation pour le microcrédit pour que son père officiel, Muhammad Yunus, fondateur de la Grameen Bank au Bangladesh et prix Nobel de la paix en 2006, se mette à fustiger son bébé. Quelques années après avoir déclaré que son expérience lui laissait croire qu'il était possible de « débarasser le monde de la pauvreté », le voici en train de pester contre la « financiarisation » du microcrédit, estimant qu'il avait été « dévoyé » par certains. En effet, le microcrédit, qui a été une source d'espoir pour les pays en développement, ne semble pas avoir tenu toutes ses promesses.

Le principe, qui a pris son envol dans les années 1980, est simple : il s'agit de prêts de petites sommes d'argent octroyés à des personnes trop pauvres

pour avoir accès au système bancaire. Les crédits financent des projets agricoles, d'artisanat ou de protection sociale. Le microcrédit est d'abord apparu dans les pays en développement (Bangladesh, Inde et Afrique notamment), avant de s'étendre aux pays développés. Élisabeth Cudeville, économiste à l'université de Paris-I Panthéon-Sorbonne, affirme que « les économistes ne l'ont jamais considéré comme la solution pour sortir le tiers-monde de la pauvreté mais comme un moyen d'accéder au crédit, apparu après l'échec des politiques de développement et en période de remise en cause des modèles macroéconomiques traditionnels ». Il est donc, pour elle, inscrit « dans le mythe libéral, selon lequel il faut aider les individus eux-mêmes, car l'État n'en est plus capable ».

Comme l'explique l'économiste, « le microcrédit

a réglé le problème de l'accès au crédit, mais il a manqué d'institutions étatiques pour prendre le relais ». Résultat, alors qu'il a connu un réel succès avec près de 200 millions de clients dans le monde pour plus de 3 000 institutions sur la planète, il a plongé la plupart de ses bénéficiaires dans le surendettement.

En Inde, on s'endette même pour manger

Jean-Michel Savet, économiste au CNRS, considère qu'« il ne s'agit pas de dérives, mais de développement logique ». Selon lui, « le microcrédit part de l'hypothèse fautive que tout le monde serait d'accord pour s'endetter ». Il explique qu'en Inde ou au Bangladesh, sociétés où les prêteurs privés, « usuriers », sont très répandus, « tout le monde est déjà surendetté. Il y a un déséquilibre dans les revenus.

En Inde, on s'endette même pour acheter des produits alimentaires ». Mais l'économiste évoque surtout le problème des taux d'intérêt, qui sont finalement « plus élevés que ceux du marché informel ».

Avec des taux moyens de 37 % en 2011 et des taux de remboursement qui peuvent être supérieurs à 100 %, le microcrédit joue un rôle d'accélérateur d'endettement. L'explication tient, selon Jean-Michel Savet, à la différence de structure entre les deux marchés : « les prêteurs privés sont extrêmement souples et les taux sont discutés ». Le paradoxe étant que la sévérité de la sanction en cas de non-remboursement – l'exclusion totale du marché – est tellement forte socialement que « les individus ont même recours à un prêteur privé pour rembourser leur microcrédit ».

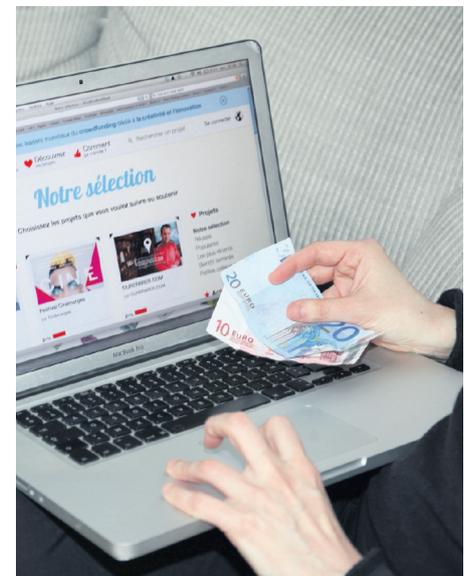
Les institutions de microfinance (IMF) auraient « prêté de manière inconsidérée, sans s'inquiéter de la solvabilité » de leurs clients, constate Élisabeth Cudeville. Ce cercle vicieux a abouti à une financiarisation du microcrédit. Nombre d'institutions préteuses sont d'ailleurs cotées en Bourse et engrangent de fortes rentabilités. Voilà pourquoi certains faux amis de la finance solidaire continuent de soutenir cette voie. « Quand j'entends des gens comme Jacques Attali dire que c'est la solution pour l'Afrique, je suis horrifié », résume Jean-Michel Savet. ●

LES BANQUES COOPÉRATIVES COLLECTENT PLUS DE LA MOITIÉ DES DÉPÔTS ET SONT À L'ORIGINE DE PRÈS DE LA MOITIÉ DES PRÊTS.



MUHAMMAD YUNUS, FONDATEUR DE LA GRAMEEN BANK AU BANGLADESH, CRITIQUE AUJOURD'HUI LES DÉRIVES FINANCIÈRES DE SON BÉBÉ. PHOTO R. RAY/PHOTOPQR/NICE MATIN

KEVIN BOUCAUD



TOUT SE PASSE EN DIRECT VIA UN SITE INTERNET. PHOTO C. ESCOLANO/GAZETTE PHOTO

FINANCE PARTICIPATIVE

Préférez les plates-formes éthiques

Ce nouveau vecteur révolutionne le mode de financement de l'économie réelle.

Vingt-sept millions d'euros collectés sur les plates-formes françaises en 2012. Soixante-dix-huit millions en 2013. C'est peu dire que le financement participatif a le vent en poupe. Ce nouveau vecteur de dons, prêts ou investissements révolutionne le mode de financement de l'économie réelle en rapprochant l'épargnant ou mécène du porteur de projet. Plus de cascade d'intermédiaires entre l'argent à donner ou placer et l'activité réceptrice. Tout se passe en direct, via une plate-forme Internet. L'identité de la structure à financer et les motivations de son projet sont transparentes, comme l'utilisation des fonds récoltés. L'investisseur ou le mécène a la maîtrise de son argent et de son utilité.

Reste à bien choisir son site. Certains sont spécialisés dans l'économie sociale et solidaire (Spear, Babyloan, HelloAsso, Grainesdesstart). Finansol labellise par ailleurs déjà des investissements participatifs. La Nef, elle, apporte une double garantie : au placement de l'épargnant et au taux de crédit du porteur de projet qu'elle accompagne. Les institutionnels s'y mettent aussi, comme BPI France qui flèche les projets solidaires sur Tousnosprojets.fr. « Pour le moment, le modèle économique du financement participatif n'est pas stabilisé. Tout le monde ne survivra pas, admet Sophie des Mazéry, de Finansol. Mais des réglementations ont été prises pour stabiliser le marché. Et ce mode de financement répond à un réel besoin. À terme, les épargnants placeront leur argent directement sur ces sites. C'est la réinvention du circuit court financier. » ●

S. G.

Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

Comment rétablir la confiance entre les banquiers et leurs clients ?

Le fonctionnement des banques est l'affaire de tous

Tous ceux qui aiment l'histoire ne manquent jamais de noter ses virevoltes, voire parfois son ironie grinçante.

Parmi ces paradoxes apparents, il faut relever la décision des banquiers de la City de Londres, qui ont publiquement affiché la volonté de contourner la nouvelle réglementation européenne de plafonnement des bonus des financiers. Le commissaire européen sortant, Michel Barnier, auteur de cette réglementation, en est réduit à faire les gros yeux. Quand on sait que son successeur est britannique, on peut s'attendre à un decrescendo dans les remontrances européennes.

D'un point de vue plus rassurant pour la capacité de l'histoire à s'écrire dans la durée, il faut noter la montée en puissance de la justice aux États-Unis ou en Europe pour condamner les banksters : contraction américaine de banquiers et de gangsters. Ces deux exemples montrent la limite de la démarche de contrôle seulement étatique qui peut conduire par dérive bureaucratique à l'inverse de l'effet désiré : que les banques soient au service de l'économie réelle, c'est-à-dire ceux qui travaillent ou qui créent de l'activité.

Une voie complémentaire est davantage porteuse de rétablissement de confiance entre les banques et leurs clients : la transparence. À ce titre, citons les obligations qui s'imposent sur les activités des groupes bancaires dans les paradis fiscaux ou une information plus approfondie en assemblée

générale sur la rémunération des dirigeants. Depuis quelques années, une voie d'information plus positive est apparue avec la naissance et le développement de la finance solidaire, des banques éthiques. La banque commence à appliquer des règles de traçabilité comme l'ont connue d'autres secteurs après des scandales (voir la traçabilité de la filière viande après le scandale de la vache folle). Ceci rend plus facile une concurrence par la qualité. On a vu aux États-Unis et en Grande-Bretagne des transferts significatifs de déposants des banksters vers des banques de proximité ou respectant des règles de transparence. C'est au moins la vertu que l'on peut attendre d'un système de liberté de choix, reposant sur la confiance, permettre à chacun de choisir en fonction de ses attentes.

Rappelons-nous la phrase du président américain Abraham Lincoln : « On peut mentir une fois à tout le monde, on peut mentir tout le temps à une personne, mais on ne peut pas mentir tout le temps à tout le monde. » C'est pour cela qu'il importe que tout un chacun puisse juger les activités de sa banque à son égard mais également à l'égard du reste de la société.

À ce titre, il n'est pas surprenant que la démarche coopérative reprenne vigueur dans notre pays. Souvent, nous



Jean-Louis Bancel
Président du Crédit coopératif

ignorons que la France est un des pays où les banques coopératives sont importantes par la part de marché qu'elles occupent. Ce qualificatif de coopératif renvoie pour sûr à un statut juridique mais pour autant n'est pas toujours directement perçu par les consommateurs, qui lui font le reproche de la banalisation. Depuis la crise financière de 2009, les banques coopératives françaises ont commencé à reconquérir en communication sur la proximité ou les valeurs le terrain naturel de la coopération. Il y a sans doute encore du chemin à parcourir pour reconquérir les cœurs coopératifs : renforcement de l'esprit d'innovation vis-à-vis des jeunes, écoute et accompagnement les clients qui ont besoin de solidarité dans les moments difficiles.

En bref, résister à l'esprit de distanciation froide contenue dans la seule démarche de normalisation sur les standards financiers imposés par les autorités de contrôle. Après tout, la manière de faire de la banque, c'est l'affaire de tous et de chacun, ne laissons pas à d'autres le soin de décider à notre place.

C'est pour cela que je crois à la force de l'idée « tous coopérateurs, tous banquiers » ! S'agit-il d'une injure, d'une provocation ou d'une utopie créatrice ? À chacun d'y répondre... •

La monnaie peut-elle devenir un bien commun ?

Une économie au service de la vie

La crise économique, sociale et environnementale, nous enchaîne à une multitude de défis complexes, pour lesquels les solutions ne manquent pas. Elles restent pourtant encore discrètes. Néanmoins, des millions de citoyens s'activent déjà quotidiennement à les faire vivre. Nourris de ces bonnes énergies, d'un esprit coopératif, ils innovent, pensent et développent des alternatives dans tous les domaines de nos vies.

Ces alternatives cherchent une issue à cette économie débridée, sans limites, manquant de diversité monétaire. Une économie qui asservit les États par le paiement des intérêts de leurs dettes qui s'accumulent malgré tout de façon exponentielle. Une économie aux règles caduques qu'aucun citoyen ne peut modifier tant ils sont éloignés des décisions qui les concernent. Un seul chiffre nous montre l'aberration d'un tel système financier décadent : 98 % des échanges monétaires se font sur les marchés financiers (spéculation sur les titres de dettes, d'assurances ou de devises, etc.), les 2 % restants servant aux échanges monétaires dans l'économie réelle (échanges marchands, salaires, investissements, etc.).

Les monnaies citoyennes sont l'un des outils issus de ces alternatives. Il en existe une cinquantaine en circulation en France. Il s'agit de monnaies, totalement légales, créées par



Andrea Caro Gomez
Coordinatrice du mouvement SOL, créateur de monnaies citoyennes

des citoyens pour échanger des biens et des services respectant des valeurs éthiques, à forte consistance sociale et environnementale. Elles sont pilotées par des organisations qui réunissent toutes les parties prenantes impliquées dans le circuit économique local : collectivités, banques, entreprises, associations et ménages, ce qui recrée par leur synergie du lien social et de la démocratie. Par exemple, les banques partenaires s'engagent à financer, grâce à l'épargne déposée en garantie de ces monnaies citoyennes, les investissements nécessaires à la transition sociale et environnementale de notre appareil de production. D'autre part, parce qu'elles participent à son introduction et à sa circulation dans l'espace public, les parties prenantes du territoire, apprennent par le « faire » ce que sont la monnaie et le bien commun.

Le 31 juillet 2014, la loi sur l'économie sociale et solidaire a été promulguée, reconnaissant l'existence des monnaies citoyennes. Une commission interministérielle est en cours sur le sujet, mais elle ne sera pas à elle seule suffisante pour faire bouger les lignes. Que tous, élus, citoyens, entreprises, utilisent ces monnaies pour stimuler une économie au service de la vie (coopératives, circuits courts, agriculture biologique, épiceries solidaires, associations, etc.). C'est à nous de faire aujourd'hui de notre monnaie un bulletin de vote et donc un moyen d'agir et non plus seulement de réagir. •

Les matinales ESS de l'Humanité

Prochain rendez-vous

JEUDI 9 OCTOBRE

De 8h30 à 10h, au Café monde et médias, 18, place de la République, (esplanade) 75010 Paris.

« L'emploi des jeunes dans l'économie sociale et solidaire »

Avec Mohamed Oussedik, secrétaire confédéral de la CGT, Guillaume Chocteau, délégué général des Ressources solidaires, Nicolas Froissard, vice-président du groupe SOS.

Dans votre supplément le mois prochain

Notre dossier

JEUDI 4 NOVEMBRE

L'ESS en Europe, comment tendre vers un modèle plus social qu'entrepreneurial ?

L'Humanité partenaire du mois de l'ESS

Retrouvez avec l'Humanité dimanche du jeudi 30 octobre notre numéro spécial : L'ESS, un levier de développement dans les territoires.